



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

- Une demande de dérogation mineure (#2018-04) a été déposée relativement à l'immeuble sis au 104, rue Dubé à Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- La dérogation demandée vise à autoriser l'ajout d'un mur à l'abri d'auto déjà existant afin que celui-ci soit complètement fermé. Présentement, l'abri n'a que 3 murs. En ajoutant le dernier mur, cela devient un garage et donc, un bâtiment accessoire. Ayant déjà un garage de 87m<sup>2</sup>, Monsieur DUBÉ dépassera la superficie totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires, qui est de 85m<sup>2</sup> pour la grandeur de son terrain selon le Règlement de zonage n° 373.
- Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance du conseil qui aura lieu le lundi 3 décembre 2018 à 20 h 00 à la salle du conseil, située au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha! Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 12<sup>e</sup> jour de novembre deux mille dix-huit.

Mélanie Gagné, directrice générale